



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°8

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 10

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

14/10/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le huit octobre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Nathalie CHANFRAY à Lydie AUGAY, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD à Corinne GELIN, Daniel DUMONTET à Dimitri GIRARD, Patricia PIVOT à Romain COLLIER

Le ou les membres absent(s) : Peggy ROUGE-PIPEREAU, Jean-Pierre HERRADA, Nathalie CHANFRAY, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°4 du 29/09/2015 portant « personnel communal – refonte du tableau des effectifs – création des emplois » ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, affaires générales réunie le 30/09/2024

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil municipal **APPROUVE** les modifications ci-après du tableau des effectifs :

- Création d'un emploi de **Responsable de médiathèque** à temps non complet de 30 heures hebdomadaires éligible aux grades des cadres d'emplois de Bibliothécaire et d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique

- Création d'un emploi d'**Adjoint au responsable de la médiathèque** à temps non complet de 28 heures hebdomadaires éligible aux grades du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique
- Création d'un emploi d'**agent d'entretien et d'hygiène Bâtiments divers** à temps non complet de 26 heures par semaine, à compter du 01/11/2024, éligible aux grades du cadre d'emploi des adjoints techniques. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 8 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET

